



Loi sur les eaux navigables canadiennes

La Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle donne avis par la présente qu'une demande a été faite au Ministre des Transports, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour approbation de l'ouvrage décrit ici ainsi que pour son site et ses plans.

Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi, la MRC d'Antoine Labelle a déposé auprès du Ministre des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous numéro de registre 3180 ou sous le numéro de dossier du PPN 2021-303994 une description de l'ouvrage suivant, son site et ses plans :

- Câble de télécommunications aérien proposé

dans, sur, sous ou à travers de la rivière de la Lièvre à Kiamika vers Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles devant les numéros de lots au registre des cadastres rénovés du Québec :

- Kiamika : 5 830 745
- Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles : 5 563 576

Les commentaires concernant l'effet de cet ouvrage sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (rechercher par le numéro référencé ci-dessus) ou si vous n'avez pas accès à internet, en envoyant vos commentaires directement au :

Programme de protection de la navigation – Transports Canada
1550, avenue d'Estimauville
Québec (QC)
G1J 0C8

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus par écrit (préférentiellement de façon électronique) au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis. Bien que tous les commentaires se conformant à ces directives seront examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Affiché à Mont-Laurier en ce 19e jour d'avril 2021.

.....
Me Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Antoine-Labelle

